

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2021-2022

DATES DE RENTRÉE et DATES DE REUNION DE PRESENTATION DES CLASSES

Rentrée des classes	Réunion de rentrée	Rencontre Parents Professeurs	Rencontres parents professeurs sur convocation
6^{ème} : Rentrée des élèves le jeudi 2 septembre à 8h30. Cours jusqu'à 16h30 Journée normale le vendredi	Lundi 6 septembre A 18h	Mardi 19 octobre	Lundi 7 février
5^{ème} : Rentrée des élèves le jeudi 2 septembre à 13h30. Cours jusqu'à 16h30. Journée normale le vendredi	Jeudi 16 septembre A 18h	Mardi 9 novembre	Mardi 8 février
4^{ème} : rentrée des élèves le vendredi 3 septembre à 9h. Cours jusqu'à 16h30.	Lundi 13 septembre A 18h	Lundi 8 novembre	Jeudi 10 février
3^{ème} : rentrée des élèves le 3 septembre à 10h10. Cours jusqu'à 16h30.	Mardi 7 septembre A 18h.	Jeudi 21 octobre	Mardi 1 ^{er} mars
Trimestres :	Trimestre 1 du 2 septembre 2021 au 24 novembre 2022 Trimestre 2 du 25 novembre 2021 au 9 mars 2022 Trimestre 3 du 10 mars 2022 au Jeudi 7 juillet 2022		
Journées pédagogiques :	mercredi 17 novembre 2021 mercredi 30 mars 2022		
Stage en milieu professionnel :	<i>Stage découverte de 3^{ème}</i> du 7 février 2022 au vendredi 11 février 2022 <i>3^{ème} à pédagogie adaptée</i> du 13 décembre 2021 au 17 décembre 2021 du 7 février 2022 au vendredi 11 février 2022 du 11 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022		
Vacances :	Vacances de Toussaint du 23 octobre 2021 au 7 novembre 2021 Vacances de Noël du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 Vacances d'hiver du 12 février 2022 au 27 février 2022 Vacances de Printemps du 16 avril 2022 au 2 mai 2022		
Jours fériés / non travaillés :	Jeudi 11 novembre 2021 Jeudi 26 et vendredi 27 mai (pont de l'ascension) Lundi 6 juin (Lundi de pentecôte)		

1. HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT (attention : changement pour le mercredi)

Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 7h30. Les horaires de cours sont les suivants :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30**
- **Le mercredi : 8h30 - 11h30 (les horaires des minibus et la ligne Mirebeau-Neuville seront ajustés le matin et communiqués fin août).**

2. CORRESPONDANCE ENTRE PARENTS ET ÉTABLISSEMENT

La vie de classe (résultats, attitude face au travail, dispositifs d'aide, difficultés scolaires) :

Vos interlocuteurs privilégiés sont les enseignants eux-mêmes, le professeur principal de la classe, les responsables de niveaux : Mme SAPIN (4^{ème} et 3^{ème}), M. PINGANAUD (6^{ème} et 5^{ème}) ainsi que Mme BERNARD, responsable de la vie scolaire.

- Les rendez-vous avec le responsable de niveau concerné et Mme Bernard sont pris via le secrétariat au **05-49-51-81-25** ou par PRONOTE
- Les prises de rdv avec les enseignants pour les réunions parents-professeurs se font par l'intermédiaire d'une grille de rdv que votre enfant vous remet, que vous remplissez et qu'il fait signer à chacun des professeurs que souhaitez rencontrer.
- Les autres rendez-vous avec le professeur principal ou les autres enseignants en cours d'année se font par le biais de PRONOTE

3. LES NOTES ET LE CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE

Ils seront consultables sur le site PRONOTE **grâce au code de connexion personnel que vous recevrez au mois de septembre.**

- Le cahier de textes numérique vous permettra de consulter les devoirs de votre enfant.
- Les 3 bulletins trimestriels seront téléchargeables et consultables sur le site.

4. LA VIE SCOLAIRE

Comportement général de votre enfant, organisation des temps d'études et absences /retards etc. : votre interlocutrice est **Mme BERNARD**, Responsable de la vie scolaire, joignable au **05-49-51-96-97**. Elle est épaulée par des référents vie scolaire pour chacun des niveaux de classe.

- Vous appellerez la vie scolaire pour annoncer les absences ou retards au **05-49-51-96-97**.
- Votre code parent PRONOTE vous permettra d'accéder aux informations concernant les sanctions, retards et absences de votre enfant.

5. L'ÉTUDE DU SOIR

Les études du soir fonctionnent de 17h00 à 18h30. Pour que ce temps soit bénéfique, les sorties de la salle d'études du soir **sont seulement possibles à 18h ou à 18h30**. Je vous demande de préciser à la vie scolaire les jours exacts de présence de votre enfant afin d'assurer un contrôle de son assiduité.

6. LE PROJET D'ANIMATION PASTORALE ET DE FORMATION HUMAINE ET RELIGIEUSE

Notre projet est d'accueillir des enfants d'horizons et de confessions divers. En tant que collège catholique d'enseignement, nous nous efforçons de les aider à grandir en humanité, et pour ceux qui le souhaitent à devenir des amis de Dieu et de Jésus.

Une équipe d'animation pastorale, coordonnée par Mme Legault, est chargée de ce projet. Elle est constituée de membres de la communauté éducative de notre établissement ainsi que du Père Minh, prêtre de la paroisse Sainte Clotilde, et par vous-même si vous le souhaitez.

7. TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves portent des tenues non provocantes et adaptées aux activités prévues à leur emploi du temps. **Le port du jogging est exclusivement réservé à la pratique sportive.** Par souci d'hygiène, après l'EPS, une tenue de rechange est obligatoire, la douche vivement conseillée.

8. ASSOCIATION SPORTIVE

S'agissant de l'Association sportive très dynamique, je vous invite à vous rendre sur le site de notre établissement : www.lachaume-lasalle.fr

9. FOURNITURES SCOLAIRES / MATÉRIEL DE VOTRE ENFANT

Les fournitures scolaires et livres scolaires seront remis le 27 août entre 9h et 19h contre remise d'un chèque de caution de 80€. Vos enfants devront en prendre particulièrement soin.

10. CARTE DE COLLÉGIEN

Une carte de collégien sera remise à votre enfant dès les premiers jours de rentrée. Il devra la présenter à tout moment aux adultes de l'établissement. **La carte à code-barres est OBLIGATOIRE pour déjeuner au collège, pour emprunter les livres au CDI ou pour avoir accès aux transports scolaires. En cas de perte ou de casse, elle sera renouvelée et facturée 5€.**

11. TRANSPORTS CARS SCOLAIRES ET MINIBUS LA CHAUME LA SALLE

Les transports du Conseil départemental, les transports Bertrand et les minibus de l'établissement circuleront à compter du 2 septembre à 16h30. Merci d'accompagner vos enfants s'ils sont en 6^{ème} et 5^{ème} le jour de la rentrée. Un règlement bus sera donné aux enfants à la rentrée.

12. BOURSES

L'établissement est habilité à recevoir les bourses. Ne tardez pas, faites vos démarches dès le mois de septembre 2021 auprès de Mme Guillemin au secrétariat.

13. RÈGLEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES FAMILLES

Une convention relative à la contribution financière des familles vous a été remise à l'inscription ou à la réinscription de votre enfant et vous en avez accepté les termes en signant le contrat de scolarisation qui vous engage.

La **contribution familiale et celle pour la restauration** ont été calculées annuellement et tiennent compte de l'organisation des études (périodes de stage, examens, voyages scolaires, etc.).

Durant l'année scolaire, si vous éprouvez des difficultés pour vous acquitter des sommes dues, prenez contact avec Mme Billon au service comptable de l'établissement au **05-49-51-81-25** ou par email à comptabilite@lachaume-lasalle.fr afin de trouver ensemble des solutions. Vous pouvez aussi adresser un courrier à M. Dubois.

En cas de décès ou d'invalidité du responsable payeur durant l'année scolaire en cours, l'établissement prend en charge les frais de contribution familiale jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève.

14. FACTURATION DES SORTIES ET/OU DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Au cours de l'année scolaire, des projets et sorties entraînent des frais supplémentaires. Afin de faciliter le règlement de ces dispositifs, nous vous ferons signer une circulaire de sorties/projets et nous affecterons le coût directement sur votre facturation mensuelle.

15. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE- INDIVIDUELLE ACCIDENT

Responsabilité civile : L'assurance « responsabilité civile » familiale n'est pas prise en charge par l'établissement. La garantie responsabilité civile de votre assurance "multirisques habitation" a le même objet que la garantie responsabilité civile de l'assurance scolaire. **L'attestation de votre assureur est à fournir obligatoirement dès la rentrée au secrétariat.**

Assurance Individuelle accident : Dans le cadre du contrat groupe de l'Ensemble scolaire, l'établissement prend en charge l'assurance responsabilité individuelle accident de votre enfant couvrant les dommages qu'il pourrait subir. **Tous les élèves sont donc assurés par l'établissement pour l'année complète, pour les risques scolaires et parascolaires.** Il n'est donc pas nécessaire que vous souscriviez une assurance individuelle-accident pour votre enfant.

16. OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur sont à éviter. Les vols et dégradations de matériel ne sont pas pris en compte par l'assurance scolaire. Cela signifie que nous ne pouvons pas être tenus responsables des vols qui peuvent se produire dans l'établissement, lors des activités ou sorties et voyages scolaires. Néanmoins, nous vous demandons de nous signaler immédiatement toute incivilité de ce type afin que nous puissions y mettre un terme.

Horaires d'été pour l'accueil du public : jusqu'au 13 juillet 2021

Et du 23 août 2021 au 27 août 2021

du Lundi au Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

le Mercredi : 9h -12h